

GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

12, RUE CHRISTINE DE PISAN

75017 PARIS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
AUX 31 AOUT 2009 ET 31 AOUT 2010

COPIE SIGNÉE

SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

1.	Contexte de la mission.....	1
2.	Organisation générale de la GLNF	2
2.1	Description de l'Association	2
2.2	Administration de l'Association.....	2
2.3	Organisation comptable et financière.....	3
3.	Méthodologie d'audit.....	5
4.	Procédures en vigueur.....	6
5.	Rappel des principes et méthodes comptables applicables aux associations et position de la GLNF.....	7
5.1	Rappel des principes et méthodes comptables applicables aux associations	7
5.2	Position de la GLNF	8
5.3	Règles spécifiques adoptées par la GLNF.....	9
6.	Faits marquants des exercices 2008/2009 et 2009/2010.....	12
7.	Synthèse des contrôles réalisés et opinion sur les comptes annuels	13
7.1	Synthèse des contrôles réalisés.....	13
7.2	Opinion sur les comptes annuels	14
	ANNEXES	15
	Annexe 1 : états financiers au 31 août 2009	16
	Annexe 2 : états financiers au 31 août 2010	22

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le présent rapport a pour objet de présenter la synthèse de nos travaux sur les comptes annuels aux 31 août 2009 et 31 août 2010 de la GLNF et notre opinion sur ces comptes.

Les comptes annuels annexés relatifs aux exercices clos le 31 août 2009 et le 31 août 2010 relèvent de la responsabilité de la direction de l'Association. Notre mission consiste à exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

2. ORGANISATION GENERALE DE LA GLNF

2.1 Description de l'Association

La GLNF est une Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui recouvre un Ordre maçonnique initiatique et traditionnel.

L'Association est composée de membres de sexe masculin, appelés Frères, groupés en Loges ou Chapitres (environ 1 800), eux-mêmes regroupés en Provinces (36 Grandes Loges Provinciales), elles-mêmes placées sous la responsabilité du Siège national.

2.2 Administration de l'Association

Les informations ci-dessous sont issues des statuts de l'Association à jour des modifications apportées par les assemblées générales extraordinaires des 3 décembre 1997 et 26 mars 2009, et du règlement intérieur.

Au plan civil, l'Association est dirigée par un conseil d'administration de douze membres au maximum dont le Président est le Grand Maître de la GLNF selon l'article 11 des statuts.

L'article 12 des statuts précise que les administrateurs ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison de leurs fonctions comme membres du conseil d'administration, mais que toutefois chacun d'eux pourra obtenir le remboursement, sur justificatifs, de ses frais de représentation et de déplacement effectués pour le compte de l'Association.

Au plan maçonnique, la GLNF est placée sous l'autorité du Grand Maître.

Le territoire couvert par l'Association est découpé pour son administration civile en Provinces exerçant, sous l'autorité du Grand Maître Provincial, une compétence régionale. La Province exerce sa juridiction sur les Loges situées dans sa compétence territoriale. Les Provinces et les Loges sont des entités de la GLNF et n'ont pas de personnalité morale.

Le Siège a sous sa responsabilité directe l'ensemble des Provinces et des Loges. Les Provinces ont sous leur responsabilité les Loges de leur circonscription par délégation du Siège.

L'administration de chaque Province est assurée par un Grand Maître Provincial, exerçant ses fonctions par délégation du Grand Maître.

Le Grand Maître nomme les Grands Maîtres Provinciaux par ordonnance qui fixe la durée de leur mandat, lequel prend fin, au plus tard, en même temps que celui du Grand Maître en exercice.

Le Grand Maître Provincial est assisté dans ses fonctions par un collège d'Officiers Provinciaux qu'il choisit par délégation du Grand Maître, à l'exception du Grand Trésorier Provincial qui est élu par l'assemblée provinciale.

L'administration de la Loge est exercée par un membre de l'Association ayant atteint le grade de Maître Maçon, appelé Vénérable Maître. Il est élu annuellement, ainsi que le Trésorier, par les membres de la Loge.

2.3 Organisation comptable et financière

Les états financiers de la GLNF sont établis par le Grand Trésorier qui les soumet au conseil d'administration dont il est membre de droit. Le Grand Trésorier est élu en même temps que le Grand Maître. Il en est de même du Député Grand Trésorier.

La GLNF salarie un directeur administratif et financier, Monsieur Henry Sidéry, assisté de quatre collaboratrices.

Les comptes sociaux, préparés par la direction administrative et financière, résultent du regroupement des états financiers du Siège, des Provinces et de l'ensemble des Loges et Chapitres, arrêtés au 31 août de chaque année.

Une comptabilité est tenue par chacune des entités (Siège, Provinces, Loges et Chapitres) constituant la GLNF.

Le processus d'établissement des comptes agrégés de la GLNF est le suivant :

- à la clôture de l'exercice, les Loges et Chapitres communiquent aux Provinces dont ils dépendent leur balance comptable ;
- la Province agrège les balances comptables des Loges à sa propre comptabilité ;
- les Provinces communiquent les données comptables agrégées au Siège ;
- enfin, le Siège intègre dans sa comptabilité les balances agrégées des 36 Provinces.

Les comptes soumis à l'approbation de l'assemblée générale sont ainsi des comptes agrégés dans lesquels ont été éliminées les opérations internes réalisées entre les différentes entités comptables de la GLNF. Ils couvrent donc toutes les opérations réalisées par l'Association et présentent l'ensemble de son patrimoine.

Préalablement à l'assemblée générale de l'Association, le schéma d'approbation des comptes est le suivant :

- les états financiers des Loges sont présentés par le Trésorier de Loge et soumis à l'approbation des membres de la Loge lors de la Tenue d'Installation du Vénérable Maître ;
- les états financiers des Provinces sont présentés par le Grand Trésorier Provincial et approuvés lors de la Tenue de l'assemblée provinciale.

Dans le mode de fonctionnement de la GLNF, chaque entité est autonome dans l'utilisation de son budget. Le Siège n'intervient donc pas dans l'engagement des dépenses réalisées par les Provinces et les Loges.

Le Siège assure néanmoins des audits de Provinces. Chaque année et en moyenne quatre Provinces sont visitées. Les Provinces font de même en ce qui concerne les Loges placées sous leur juridiction.

Selon les dispositions du règlement intérieur de l'Association, un ou plusieurs contrôleurs des comptes sont désignés par l'assemblée générale. Ils assurent la vérification des états financiers et comptables de l'Association. Il existe des contrôleurs pour le Siège ainsi qu'au niveau de chacune des Provinces et Loges. Le contrôleur des comptes du Siège pour les exercices sous revue est Monsieur Bertrand Miquel, expert-comptable de justice et commissaire aux comptes, qui présente à l'assemblée générale un rapport sur les comptes de l'Association.

Chaque Loge doit avoir un compte bancaire, et un seul, ouvert obligatoirement à la banque de sa Province en sous compte.

L'ouverture du compte et le changement de signataires ne peuvent s'effectuer qu'avec un pouvoir ou une délégation signée par le Grand Trésorier ou le Député Grand Trésorier de la GLNF. La délivrance du pouvoir est déléguée au Grand Trésorier Provincial.

Le compte bancaire fonctionne avec deux signatures conjointes parmi trois signataires autorisés : le Vénérable Maître et le Trésorier obligatoirement, et un troisième membre désigné par le Vénérable Maître.

Au cours des exercices audités, le Grand Maître est Monsieur François Stifani et le Grand Trésorier est Monsieur Dominique le Guérinel, expert-comptable honoraire et commissaire aux comptes.

3. METHODOLOGIE D'AUDIT

La méthodologie d'audit des comptes de la GLNF doit tenir compte de la structure et de l'organisation de l'Association. Comme exposé précédemment, une comptabilité est tenue par chacun des niveaux constituant l'Association à savoir :

- le Siège ;
- les Provinces (36 au titre des exercices sous revue) ;
- les Loges (environ 1 600) ;
- l'Arche Royale (environ 200 Chapitres).

Dans ce contexte, nous avons :

- Réalisé nos travaux au Siège de la GLNF, ce qui nous a permis d'effectuer des contrôles sur les comptes du Siège et d'analyser l'agrégation des comptes des Provinces. Ces travaux constituent l'objet du présent rapport.

Nous avons notamment :

- . réalisé une revue des procédures liées à l'encaissement des cotisations et à l'engagement des dépenses et contrôlé leur bonne application ;
 - . identifié les faits marquants intervenus au cours des exercices comptables 2008/2009 et 2009/2010 ;
 - . examiné les options retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes ;
 - . réalisé, par sondages, des tests pour s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des opérations comptabilisées.
- Etabli un programme d'audit des Provinces, à partir des balances communiquées au Siège, qui a été mis en œuvre dans certaines Provinces. Les Provinces contrôlées correspondent à celles qui sont le plus contributives dans les comptes de la GLNF et à celle de Lutèce pour laquelle le Grand Maître Provincial récemment désigné en a fait la demande. Ces travaux feront l'objet de rapports séparés.

Les comptes des Provinces suivantes, hors agrégation des Loges en dépendant, ont été audités :

Province	31/08/2010 (K€)		
	Cotisations / droits	Produits	Charges
Alpes Corse Méditerranée	622	628	625
Massilia	207	309	304
Paris Grande Arche	291	319	313
Toulouse Pyrénées	341	441	558
Lutèce	131	131	127
	1 592	1 827	1 927
Total Provinces	3 698	4 381	4 340
Taux de couverture	43%	42%	44%

- Décidé de ne pas analyser individuellement les comptes des Loges, dans la mesure où, en raison de leur nombre, un examen exhaustif représenterait un coût incompatible avec son intérêt. En effet, une loge engage en moyenne 3 K€ de frais par an, dont environ 1 K€ pour les charges immobilières et 2 K€ pour les frais d'administration générale. Individuellement, les comptes des Loges ne sont donc pas significatifs.

4. PROCEDURES EN VIGUEUR

De manière générale, la GLNF a défini des procédures écrites notamment à destination des Loges et Provinces qui précisent leurs règles d'administration générale, d'enregistrement comptable des opérations réalisées et de transmission des états de synthèse au Siège. Ces procédures portent sur les cotisations, les dépenses et la trésorerie.

Il convient de préciser que les procédures examinées portent sur celles en vigueur au Siège avant la prise de fonction de Maître Monique Legrand, représentatives du fonctionnement habituel de la GLNF.

Les cotisations sont encaissées et les dépenses sont engagées par chacun des niveaux de l'organisation de la GLNF. Les procédures existantes au niveau des Provinces ont été revues dans le cadre de l'examen réalisé.

Nous avons pris connaissance des procédures appliquées par la GLNF relative aux appels de cotisations et à leur recouvrement, ainsi qu'aux engagements de dépenses, et complété cet examen par des entretiens avec le directeur administratif et financier et le service comptable.

Les procédures mises en œuvre, analogues à celles des entreprises, sont de bonne qualité, et permettent une maîtrise satisfaisante des opérations réalisées par la GLNF.

Les tests de procédures réalisés au niveau du Siège nous ont permis de nous assurer que les procédures décrites sont correctement appliquées.

5. RAPPEL DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS ET POSITION DE LA GLNF

5.1 Rappel des principes et méthodes comptables applicables aux associations

Les associations se trouvent placées dans l'une des deux situations suivantes :

- soit elles ont l'obligation d'appliquer les principes et méthodes du Code de commerce et les dispositions du plan comptable général, qui a fait l'objet d'une réécriture par le règlement du CRC 99.03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable,
- soit elles n'ont pas d'obligations comptables.

L'application des principes et méthodes comptables du Code de commerce et du plan comptable général résulte soit :

- d'une réglementation la prescrivant, ce qui est le cas pour :
 - o les associations ayant une activité commerciale,
 - o les associations d'une certaine taille ayant une activité économique,
 - o les associations émettant des obligations, quelle que soit leur taille,
 - o les associations reconnues d'utilité publique,
 - o les associations gérant les établissements du secteur sanitaire, médico-social et social,
 - o les associations agréées par une autorité publique lorsque l'agrément réglementaire le prévoit,
 - o les associations d'intérêt général recevant des versements par l'intermédiaire d'associations relais ;
- de la subordination de l'octroi d'une convention ou d'un financement public au respect de cette obligation ;
- d'un financement public annuel supérieur à 75 000 € ou sur une base pluriannuelle du fait d'une convention type de financement ;
- de l'appel à la générosité du public pour un montant de dons supérieur à 153 000 € par an ;
- des clauses statutaires édictant expressément cette obligation.

Le plan comptable associatif est une adaptation du plan comptable général, avant réécriture, dont les spécificités sont prévues par le règlement n° 99.01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Toutefois, les principes généraux du plan comptable général actuel s'appliquent, à savoir :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité : les états financiers doivent refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association et permettre d'effectuer des comparaisons périodiques ; pour leur établissement, l'association, est présumée poursuivre ses activités ;
- régularité et sincérité : les comptes sociaux doivent être conformes aux règles en vigueur ;
- prudence : la comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes, pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entité ;
- permanence des méthodes : la cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures comptables.

Les principes de comptabilisation et les adaptations développés dans la réglementation comptable des associations portent sur :

- le résultat comptable, qui ne peut être attribué aux adhérents ;
- les subventions de fonctionnement et conventions de financement ;
- les ressources affectées provenant de la générosité du public ;
- les ressources en nature ;
- les legs et donations ;
- les subventions d'investissement ;
- les apports avec ou sans droit de reprise ;
- les amortissements des biens apportés avec droit de reprise ;
- le commodat ;
- les contributions volontaires en nature.

5.2 Position de la GLNF

La GLNF n'entrant pas dans le champ d'application exposé ci-avant relatif à l'obligation d'appliquer le Code de commerce et le plan comptable général, elle est uniquement tenue de respecter les dispositions comptables de ses statuts.

En matière de comptabilité, les statuts de la GLNF prévoient notamment :

- *« Le Trésorier tient une comptabilité régulière de toutes les opérations effectuées par lui, arrête les comptes et rend compte au Conseil de sa gestion »* (article 12 B).
- *« Le Trésorier rend compte de la gestion de l'Association et soumet les comptes sociaux à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle »* (article 14).
- *« L'exercice commence le 1^{er} septembre de chaque année civile et finit le 31 août de l'année suivante. Il est tenu une comptabilité des opérations de l'Association »* (article 15).

Des précisions sont apportées par le règlement intérieur qui stipule :

- *« Dans le domaine des comptes sociaux, il [le Trésorier] est garant de l'observation des lois et règlements civils. Pour ce faire, il fait tenir les comptes sociaux de l'Association en conformité avec les règles comptables et fiscales en vigueur »* (article 5.4 du Livre II).
- *« Les états financiers et comptables du siège de l'Association sont dressés suivants les règles et plans comptables définis par le Conseil d'Administration de l'Association et conformément à la réglementation en vigueur »* (article 13.2 du Livre III). Concernant les Provinces et les Loges, les principes sont les mêmes (articles 14.2 et 15.3 du Livre III).

L'utilisation, dans la rédaction du règlement intérieur, de la notion de réglementation en vigueur crée une ambiguïté dans la mesure où il n'est pas fait mention de règles comptables précises ou de l'application du plan comptable général.

En pratique, on constate que la GLNF respecte le plan comptable général adapté aux associations, hormis principalement pour la comptabilisation de provisions pour lesquelles des règles spécifiques, exposées ci-après, sont appliquées.

5.3 Règles spécifiques adoptées par la GLNF

Les principales règles comptables spécifiques retenues par la GLNF concernent les postes suivants.

Provision pour investissements immobiliers

Pour le traitement de cette provision, la GLNF applique une méthode dérogatoire au plan comptable général.

Le règlement CRC 2000-06 sur les passifs énonce les règles selon lesquelles des provisions peuvent être constituées.

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Le plan comptable général définit ainsi une provision :

- « *une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise* » (plan comptable général art. 212-3) ;
- « *un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci* » (plan comptable général art. 212-1).

Une provision est constituée pour faire face à un appauvrissement. Or la provision pour investissements immobiliers constituée par la GLNF vise à financer des investissements qui se traduisent par des titres de participation et des créances. Le patrimoine de l'Association n'est donc, en principe, pas altéré par des investissements, mais modifié dans sa structure.

Conformément aux règles comptables, une provision doit obligatoirement faire l'objet d'une reprise par le résultat lorsque la charge couverte par la provision a été engagée ou qu'elle est devenue sans objet, c'est-à-dire quand les raisons qui ont motivé sa dotation ont cessé d'exister. En pratique, la reprise est constatée quand l'entité n'a plus d'obligation ou quand il n'est plus probable que celle-ci entraînera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part du tiers.

Au titre des deux exercices audités, la GLNF a comptabilisé une dotation aux provisions pour investissements de 2,3 M€ en 2008/2009 et 2,4 M€ en 2009/2010.

Selon les informations obtenues, cette provision vise à affecter l'excédent dégagé par l'Association par rapport aux charges de l'exercice ayant fait l'objet de budgets adoptés l'année précédente par les assemblées de la GLNF et des Provinces. Cette pratique a pour objet de conserver le même niveau de ressources afin de poursuivre l'investissement dans la construction des temples, à travers les apports en capital et les prêts accordés aux sociétés immobilières (cf. notre rapport du 10 juin 2011).

La GLNF ne comptabilise pas de reprise de provisions par un compte de produit mais effectue un virement dans un compte de réserves affectées aux investissements, apparaissant dans les comptes annuels dans la rubrique « Autres réserves », qui s'élève à 22 M€ au 31 août 2009 et 23 M€ au 31 août 2010. Cette écriture comptable n'a donc pas d'incidence sur le résultat. L'affectation en compte de réserves ne fait pas l'objet d'une résolution de l'assemblée générale.

Au titre des exercices sous revue et du précédent, les dotations aux provisions se présentent comme suit, en K€ :

Exercice	Dotations pour investissements immobiliers GLNF	Dotations pour risques et grosses réparations	Total dotations aux provisions
2007/2008	2 929	449	3 378
2008/2009	2 305	631	2 936
2009/2010	2 405	550	2 955
Sous-total	7 639	1 630	9 269

Les dotations aux provisions pour investissements immobiliers sur les résultats du Siège représentent 2 185 K€ en 2007/2008, 1 460 K€ en 2008/2009 et 1 560 K€ en 2009/2010.

Au plan bilanciel, les soldes comptables ont évolué comme suit, en K€ :

Exercice	Provisions pour investissements immobiliers	Réserves pour investissements immobiliers	Réserves diverses	Total autres réserves
2007/2008	2 988	19 670	2 539	22 209
2008/2009	2 633	21 915	3 004	24 919
2009/2010	2 588	23 485	3 904	27 389

Ces provisions sont constituées pour participer au financement des sociétés immobilières, ce que montre la comparaison entre le total des apports en capital et prêts consentis aux sociétés immobilières et le montant de la réserve pour investissement.

A la clôture des derniers exercices comptables, on constate que ces positions bilancielleres sont effectivement proches, en K€ :

Exercice	Dotations provisions pour investissements	Flux de prises de participations et de prêts	Réserves pour investissements	Apport en capital et prêts aux sociétés immobilières
2007/2008	2 929	875	19 670	20 169
2008/2009	2 305	1 713	21 915	21 881
2009/2010	2 405	2 114	23 485	23 993

La provision pour investissements immobiliers étant, l'année suivant sa constitution, affectée partiellement en comptes de réserves, il conviendrait d'utiliser à cette fin un compte de fonds dédiés. Les fonds dédiés correspondent à une rubrique au passif du bilan qui enregistre, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs - au cas présent les membres de la GLNF - à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée au titre de l'engagement pris. Le mécanisme des fonds dédiés contraindrait l'Association à affecter cette dotation à des projets prédéfinis et constituerait une décision du ressort de l'assemblée générale.

Il convient de noter que la GLNF présente ses états financiers en assemblée générale avec les notes annexes suivantes :

- « *La provision pour investissements immobiliers destinée à mener à terme le financement des sociétés immobilières, tout en permettant l'acquisition de nouveaux locaux, pour un total de X K€, dont X K€ pour le Siège, X K€ pour les Provinces et X K€ pour l'Arche Royale* ».
- « *La variation du poste « Autres réserves » provient essentiellement de l'affectation de la provision pour investissements immobiliers de l'exercice précédent* ».

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations, autres que les immeubles, sont amorties en totalité sur l'exercice d'acquisition. Il s'agit principalement de l'agencement des temples dont la valeur vénale est probablement faible eu égard à leur spécificité.

Les immeubles sont amortis sur une durée de 20 ans et les immobilisations financées par un emprunt bancaire sont amorties sur la durée de l'emprunt.

Immobilisations financières

Les participations souscrites dans des sociétés immobilières sont évaluées à leur coût de souscription. Lorsque la valeur brute des titres est inférieure à la quote-part des capitaux propres de la société revenant à la GLNF, une provision est constituée à hauteur de cette différence.

Cette provision est comptabilisée au passif en provision pour risques et charges, et non pas en diminution de l'actif concerné, la direction considérant qu'elle couvre l'ensemble des risques attachés à ces participations, y compris ceux des actionnaires minoritaires, voire majoritaires.

La valorisation des titres de participation est réalisée sans réévaluer l'actif immobilier des sociétés immobilières. L'absence de réévaluation est due, selon la direction, aux difficultés que présenterait la cession des temples en raison de leur monovalence qui nécessiterait des travaux de réaménagement. Il est donc difficile d'approcher une valeur marchande de ces biens en l'absence de comparabilité sur le marché immobilier.

Nos travaux de contrôle des comptes et d'analyse des procédures nous ont permis de constater que les comptes annuels ont été établis dans le respect des principes de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices, même pour les règles spécifiques exposées ci-avant.

6. FAITS MARQUANTS DES EXERCICES 2008/2009 ET 2009/2010

Membres et cotisations

- On constate une croissance continue du nombre de membres, de près de 38 000 au 31 août 2008 à près de 41 500 au 31 août 2010.
- Il en résulte une augmentation des cotisations et droits, de 15,1 M€ au 31 août 2008 à 18,1 M€ au 31 août 2010.

Investissements majeurs

Au cours des exercices audités, les principaux investissements ont porté sur :

- l'acquisition d'un appartement situé avenue de Wagram à Paris, à vocation de centre d'accueil et de réception, au cours de l'exercice 2008/2009 (1 950 K€), financé en totalité par un emprunt bancaire ;
- l'aménagement de cet appartement au cours des exercices 2008/2009 et 2009/2010 (près de 700 K€), financé sur fonds propres ;
- la souscription à l'augmentation de capital de la société anonyme immobilière Volcania au cours de l'exercice 2008/2009 (200 K€) ;
- la souscription à l'augmentation de capital de la Sai Toulouse Pyrénées au cours de l'exercice 2008/2009 (279 K€) ;
- la souscription à l'augmentation de capital de la Sai Maine Atlantique au cours de l'exercice 2009/2010 (250 K€) ;
- la prise de participation dans la Sai Réunion au cours de l'exercice 2009/2010 (50 K€) ;
- la prise de participation dans la Sai Guadeloupe au cours de l'exercice 2009/2010 (50 K€).

La GLNF a également octroyé plusieurs prêts à des Sai au cours des deux exercices audités pour 2,4 M€.

Il convient d'ajouter que l'appartement de l'avenue de Wagram à Paris a fait l'objet d'une promesse de vente à un tiers le 19 juillet 2011 pour un montant net vendeur de 2 757 K€, auquel devrait s'ajouter le montant de la vente de la chambre de service pour 60 K€.

7. SYNTHÈSE DES CONTRÔLES RÉALISÉS ET OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

7.1 Synthèse des contrôles réalisés

Nos travaux ont porté sur les comptes annuels aux 31 août 2009 et 31 août 2010 qui agrègent l'ensemble des entités de la GLNF :

- le Siège ;
- les Provinces ;
- les Loges et Chapitres.

Nous n'avons pas audité les comptes au 31 août 2008, approuvés par l'assemblée générale en date du 26 mars 2009. Aucune diligence n'a donc été accomplie sur les comptes de bilan au 1^{er} septembre 2008, date d'ouverture du premier exercice audité.

Nos contrôles ont porté sur les comptes du Siège ainsi que sur 5 Provinces et ont consisté notamment à la réalisation :

- d'une analyse des principes comptables appliqués ;
- d'une revue analytique des états financiers, afin de comprendre la formation du résultat et du financement ;
- de contrôles sur pièces pour nous assurer de la réalité des dépenses engagées au cours des deux exercices audités ;
- de tests de cohérence entre les cotisations comptabilisées et le nombre de membres de la GLNF.

Ils ont mis en évidence les points suivants :

- les procédures internes sont adaptées aux spécificités de la GLNF ;
- les états financiers sont établis rigoureusement dans le respect des procédures internes ;
- les cotisations sont appelées et encaissées conformément aux procédures en vigueur ;
- les écritures comptables sont justifiées par des pièces correctement archivées ;
- les charges sont engagées et réglées conformément aux procédures en place ;
- des imprécisions non significatives entraînant une minoration du résultat ont été relevées dans les comptes du Siège ; elles représentant 100 K€ au titre de l'exercice 2008/2009 et 72 K€ au titre de l'exercice 2009/2010.

Il nous a été indiqué que les ajustements nécessaires seront enregistrés dans les comptes au 31 août 2010 qui seront soumis à l'assemblée générale.

Les comptes annexés correspondent aux états financiers audités avant enregistrement de ces ajustements.

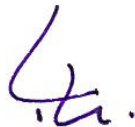
7.2 Opinion sur les comptes annuels

Dans le périmètre d'intervention, constitué du Siège et de 5 Provinces, nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, sous réserve des remarques effectuées au paragraphe 5.3 relatives aux méthodes comptables dérogatoires adoptées par l'Association, dont principalement les provisions pour investissements immobiliers et les réserves immobilières, et dans la limite de notre périmètre d'intervention, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association GLNF aux 31 août 2009 et 31 août 2010, ainsi que du résultat de ses opérations pour les exercices clos à ces dates conformément à la réglementation comptable applicable aux associations.

Fait à Paris, le 22 septembre 2011
en cinq exemplaires originaux

Bellot Mullenbach & Associés



Thierry Bellot

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Expert près la Cour d'Appel de Paris



Céline Claro

Diplômée d'expertise comptable

Manager

ANNEXES

Annexe 1 : états financiers de la GLNF au 31 août 2009

Annexe 2 : états financiers de la GLNF au 31 août 2010

Annexe 1 : états financiers au 31 août 2009

Rapport

financier 2009

Bilan Actif en K€	31/08/2009			n - 1
	Brut	Amort/Prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	35	35		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	306		306	13
Immeubles	1 778	187	1 591	
Agencements Installations	6 951	6 951		
Matériel des temples	868	868		
Matériel de bureau et informatique	1 176	1 176		
Immobilisations en cours	268		268	96
Immobilisations financières				
Titres de participation	6 594		6 594	5 713
Prêts	15 314		15 314	14 478
Dépôts et cautionnements versés	384		384	341
Total I	33 674	9 217	24 457	20 641
Actif circulant				
Stocks				
Documents Rituels Décors				
Créances				
Cotisations à encaisser	1 457		1 457	1 404
Autres créances	125		125	241
Valeurs de placement				
Valeurs mobilières de placement	10 387		10 387	11 106
Disponibilités				
Banques	7 396		7 396	6 154
Comptes chèques postaux	1		1	10
Caisses	2		2	
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	573		573	263
Total II	19 941		19 941	19 178
Total actif	53 615	9 217	44 398	39 819

Rapport

financier 2009

Bilan Passif	31/08/2009	n - 1
<i>en K€</i>		
Fonds associatifs et réserves		
Excédents des exercices antérieurs	11 364	10 746
Autres réserves	24 919	22 209
Résultat de l'exercice	432	656
Total I	36 715	33 611
Provisions pour risques et charges		
Provision pour risques et charges	1 512	1 231
Provision pour investissements immobiliers	2 633	2 988
Provision pour grosses réparations	471	373
Total II	4 616	4 592
Dettes et comptes de régularisation		
Dettes		
Dettes auprès des établissements de crédit	2003	200
Fournisseurs	224	611
Personnel et organismes sociaux	135	142
État et collectivités publiques	138	132
Dettes envers l'OAF	1	3
Dettes diverses	410	450
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	156	78
Total III	3 067	1 616
Total passif	44 398	39 819

Rapport

financier 2009

Compte de gestion		
<i>en K€</i>	31/08/2009	n - 1
Produits		
Cotisations et droits	16 981	15 554
Produits accessoires	20	21
Subventions et dons reçus	165	89
Produits immobiliers		
Produits divers	82	74
Reprises sur provisions	202	274
Total produits	17 450	16 012
Charges		
Achats documents et décors	201	154
Charges immobilières	6 999	6 263
Frais d'administration	7 189	6 262
Musée, actions culturelles et dons divers	215	263
Dotations aux provisions	2 936	3 378
Total charges	17 540	16 320
Résultat courant	-90	-308
Produits financiers		
Revenus de placements	251	449
Charges financières		
Intérêts et agios bancaires	100	15
Résultat financier	151	434
Résultat exceptionnel	371	530
Résultat de l'exercice	432	656
En €	431 789,52	656 186,88

Notes sur les états de synthèse

1. Evénements significatifs de l'exercice

Le taux d'intégration des comptes de Loges est stable à 99%. Celui des chapitres de l'Arche Royale est de 96%.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009 ont été établis sur la base des principes de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Pour simplifier la présentation et faciliter l'analyse, les états financiers sont présentés en K€.

La version en € est disponible au siège de l'association.

3. Modes et méthodes d'évaluation

3.1 Immobilisations corporelles

L'ensemble des immobilisations est amorti la première année quelle que soit la date d'acquisition, exceptés :

- les immeubles qui sont amortis sur 20 ans ou sur la durée de l'emprunt si elle est supérieure,
- les agencements d'immeubles financés par emprunt qui sont amortis sur la durée du financement correspondant.

3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût de souscription ou d'achat. Lorsque la valeur brute des titres est inférieure à la quote-part des capitaux propres de la société, une provision pour risques et charges est constituée.

3.3 Créances et dettes

Elles sont évaluées à leur valeur nominale et font l'objet d'une appréciation cas par cas.

Le risque de non recouvrement des cotisations est pris en compte dans les provisions pour risques et charges.

3.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Aucune provision pour dépréciation n'a été nécessaire à la fin de l'exercice.

3.5 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux risques et charges, à savoir :

- provision pour litiges sur cotisations
- provision pour affaires contentieuses
- provision pour indemnités de départ à la retraite du personnel
- provision pour risques liés aux participations
- provision pour investissements immobiliers
- provision pour grosses réparations

4 - Bilan

4.1 Actif immobilisé

4.1.1 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice ont totalisé 2 926 K€, dont 2 533 K€ réalisés par le siège, 388 K€ par les Provinces et 5 K€ par l'Arche Royale.

Les cessions et mises hors service ont totalisé 171 K€.

4.1.2 Immobilisations financières

le financement des sociétés immobilières provinciales s'est poursuivi au cours de l'exercice.

Les prises de participations et les prêts ou avances financières, accordés ou restitués **au cours de l'exercice**, se décomposent comme suit en € :

SOCIÉTÉ	Participations	Prêts et avances financières
SCI Christine de Pisan		194 685
SAI Volcania	200 032	-70 032
SAI Vallée-du-Rhône		50 000
SAI Dauphiné-Savoie	800	15 000
SAI Neustrie		-10 480
SAI Brie-Champagne		-81 835
SAI Britannia		73 000
SAI Alpes-Corse-Méditerranée	400 000	68 900
SAI Alby-Quercy-Rouergue	400	
SAI Maine-Atlantique		325 000
SAI Toulouse-Pyrénées	278 847	200 000
SAI Austrasie		7 995
SAI Martinique		60 000
Totaux de l'exercice	880 079	832 233

L'état récapitulatif des titres de participation détenus et des prêts ou avances financières consentis au 31 août 2009 est détaillé dans le tableau page suivante.

4.2 Valeurs de placements

Les disponibilités sont placées en SICAV de trésorerie. Les SICAV nanties, en garantie d'emprunts, s'élèvent à 225 K€.

4.3 Fonds associatifs et réserves

La variation du poste "Autres réserves" provient essentiellement de l'affectation de la provision pour investissements immobiliers de l'exercice précédent.

4.4 Provisions pour risques et charges

Parmi les provisions pour risques et charges figurent :

- les provisions pour litiges, affaires contentieuses, indemnités de départ à la retraite du personnel, 100^{ème} anniversaire et risques sur participations pour un total de 1 512 K€,
- la provision pour investissements immobiliers destinée à mener à terme le financement des sociétés immobilières, tout en permettant l'acquisition de nouveaux locaux, pour un total de 2 633 K€, dont 1 460 K€ pour le Siège, 1 063 K€ pour les Provinces et 110 K€ pour l'Arche Royale,
- la provision pour grosses réparations destinée à couvrir des frais de remise en état de locaux pour 48 K€ et de mise aux normes de sécurité pour 423 K€, soit au total 471 K€.

4.5 Dettes

Parmi les dettes figure le solde de l'emprunt souscrit en octobre 2002, pour un montant de 40 K€ et un nouvel emprunt souscrit pour l'acquisition du centre Wagram, en septembre 2008, pour un montant résiduel de 1 962 K€.

Notes sur les états de synthèse (suite)

5 - COMPTE DE GESTION

5.1 Cotisations et droits

L'évolution globale de 9 % des cotisations et droits résulte de la variation de plusieurs éléments :

- l'évolution des effectifs de l'association,
- l'évolution du nombre de Loges et de Chapitres intégrés dans les comptes,
- l'évolution des contributions complémentaires des Provinces, des Loges et des Chapitres.

Le tarif national des cotisations et droits a augmenté en moyenne de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent.

5.2 Charges immobilières et Frais d'administration

L'évolution des charges immobilières (+12%) provient essentiellement des loyers des nouveaux temples pris en charge par le siège (+395 K€) et par les agencements des temples réalisés par provinces (+362 k€).

L'évolution des frais d'administration (+15%) provient principalement des Loges (+ 711 K€) et du siège (+ 267 K€).

5.3 Dotations aux provisions

Sur le total des dotations de 2 936 K€, la dotation à la provision pour investissements immobiliers représente 2 415K€, celles pour risques et charges et grosses réparations 521 K€.

6 - ANALYSE FINANCIÈRE

6.1 Fonds permanents

Il s'agit des fonds propres augmentés des provisions pour risques et charges ainsi que des emprunts. Les fonds permanents sont en augmentation de 4 931 K€, soit 13 %.

6.2 Fonds de roulement

Il s'élève à 18 877 K€ contre 17 762 K€ au 31/08/2008.

6.3 Capacité d'autofinancement

Cette capacité qui correspond aux moyens financiers internes dégagés pour faire face aux investissements de l'association est de 4 035 K€ au 31/08/2009. Elle est en progression de 36 K€, soit +1 % par rapport à l'exercice précédent.

7 - ENGAGEMENTS

Des emprunts souscrits par les sociétés immobilières provinciales ont fait l'objet de lettres de garantie dont le montant total résiduel totalise 5 060 K€ à la clôture de l'exercice.

TITRES DE PARTICIPATION ET CRÉANCES RATTACHÉES AU 31 AOÛT 2009 (en €)									
Date création	DÉNOMINATION	Nombre d'associés	Nombre de titres	Valeur nominale des titres	Capital social	Participation GLNF en valeur	Nombre de titres détenus par la GLNF	Part de la GLNF en %	Prêts et avances consentis
31/05/1989	SCI Christine de Pisan	2	100	15	1 524	42 123	99	99,00 %	12 776 997
23/04/1990	Immobilière Truelle SA	715	50 000	16	800 000	102 834	6 650	13,30 %	0
11/01/1994	Scribe SAS	2	500	200	100 000	6 098	400	80,00 %	0
14/01/1997	Immobilière Volcania SA	168	5 422	152	824 414	633 232	4 166	76,84 %	130 025
02/12/1999	Immobilière Vallée-du-Rhône SA	579	22 018	75	1 651 350	590 685	7 866	35,73 %	65 295
14/03/2000	Immobilière Dauphiné-Savoie SA	8	8 000	100	800 000	799 300	7 985	99,81 %	99 992
26/05/2000	Immobilière Flandres SA	9	166 938	0,90	150 000	137 500	106 938	64,06 %	0
19/10/2000	Immobilière Neustrie SA	39	1 568	152	239 040	91 469	600	38,27 %	136 000
26/04/2001	Immobilière Val-de-Loire SA	24	4 140	100	414 000	174 600	1 746	42,17 %	169 000
25/10/2001	Immobilière Brie-Champagne SA	90	3 300	100	330 000	292 400	2 924	88,61 %	219 865
09/01/2002	Immobilière Aquitaine SA	89	765	100	76 500	38 000	380	49,67 %	12 000
19/04/2002	Immobilière Britannia SA	38	644	500	322 000	274 000	548	85,09 %	118 000
05/05/2003	Immobilière Grand Paris SA	94	7 700	100	770 000	594 700	5 947	77,23 %	80 000
01/07/2003	Immobilière Alpes-Corse-Méditerranée SA	753	19 614	100	1 961 400	1 709 500	17 095	87,16 %	677 348
16/07/2003	Immobilière Bourgogne F.C. SA	31	1 263	40	50 520	49 500	990	78,38 %	0
18/03/2004	Immobilière Septimanie SA	7	400	100	40 000	18 000	180	45,00 %	182 000
23/07/2004	Immobilière Guyenne Gascogne SA	27	606	800	484 800	89 600	112	18,48 %	0
01/12/2005	Immobilière Alby-Quercy-Rouergue SA	255	418	100	41 800	1 400	10	2,39 %	0
01/06/2006	Immobilière Guadeloupe SA	7	400	100	40 000	0	0	0,00 %	20 000
26/06/2006	Immobilière Picardie SA	80	1 322	100	132 200	85 000	850	64,30 %	0
21/07/2006	Immobilière Maine Atlantique	76	500	100	50 000	0	0	0,00 %	325 000
01/08/2006	Immobilière Toulouse-Pyrénées	169	8 389	100	838 900	798 847	7 988	95,22 %	200 000
21/08/2006	Immobilière La Réunion	31	421	100	42 100	100	1	0,24 %	0
29/01/2008	Immobilière d'Austrasie	67	692	100	69 200	55 000	550	79,48 %	15 240
14/03/2008	Immobilière de Martinique	9	607	100	60 700	10 000	100	16,47 %	60 000
TOTAUX						10 290 448	6 593 888		15 286 762

Annexe 2 : états financiers au 31 août 2010

Rapport financier 2010

Bilan Actif <i>en K€</i>	31/08/2010			n-1
	Brut	Amort/Prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	16	16		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	301		301	306
Immeubles	1 740	215	1 525	1 591
Agencements Installations	7 725	7 725		
Matériel des temples	917	917		
Matériel de bureau et informatique	1 212	1 212		
Immobilisations en cours				268
Immobilisations financières				
Titres de participation	7 144		7 144	6 594
Prêts	16 873		16 873	15 314
Dépôts et cautionnements versés	402		402	384
Total I	36 330	10 085	26 245	24 457
Actif circulant				
Stocks				
Documents Rituels Décors				
Créances				
Cotisations à encaisser	1 550		1 550	1 457
Autres créances	89		89	125
Valeurs de placement				
Valeurs mobilières de placement	10 841		10 841	10 387
Disponibilités				
Banques	7 623		7 623	7 396
Comptes chèques postaux				1
Caisses	3		3	2
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	443		443	573
Total II	20 549		20 549	19 941
Total actif	56 879	10 085	46 794	44 398

Rapport financier 2010

	Bilan Passif <i>en K€</i>	31/08/2010	n-1
Fonds associatifs et réserves			
Excédents des exercices antérieurs		11 484	11 364
Autres réserves		27 389	24 919
Résultat de l'exercice		351	432
Total I		39 224	36 715
Provisions pour risques et charges			
Provision pour risques et charges		1 461	1 512
Provision pour investissements immobiliers		2 588	2 633
Provision pour grosses réparations		675	471
Total II		4 724	4 616
Dettes et comptes de régularisation			
Dettes			
Dettes auprès des établissements de crédit		1 918	2 003
Fournisseurs		292	224
Personnel et organismes sociaux		143	135
Etat et collectivités publiques		137	138
Dettes envers l'O.A.F.		1	1
Dettes diverses		210	410
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		145	156
Total III		2 846	3 067
Total passif		46 794	44 398

Rapport financier 2010

Compte de gestion <i>en K€</i>	31/08/2010	n - 1
Produits		
Cotisations et droits	18 040	16 981
Produits accessoires	18	20
Subventions et dons reçus	167	165
Produits immobiliers	41	
Produits divers	108	82
Reprises sur provisions	377	202
Total produits	18 751	17 450
Charges		
Achats documents et décors	203	201
Charges immobilières	7 437	6 999
Frais d'administration	7 589	7 189
Musée, actions culturelles et dons divers	188	215
Dotations aux provisions	2 955	2 936
Total charges	18 372	17 540
Résultat courant	379	-90
Produits financiers		
Revenus de placements	137	251
Charges financières		
Intérêts et agios bancaires	96	100
Résultat financier	41	151
Résultat exceptionnel	-69	371
Résultat de l'exercice	351	432
En €	351 397,38	431 789,52

Notes sur les états de synthèse au 31 août 2010

1. Evénements significatifs de l'exercice

Maître Monique Legrand a été désignée en qualité d'administrateur ad hoc de l'association par ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Vice-président du Tribunal de Grande Instance de Paris le 24 janvier 2011.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2010 ont été établis sur la base des principes de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques. Pour simplifier la présentation et faciliter l'analyse, les états financiers sont présentés en K€. La version en € est disponible au siège de l'association.

3. Modes et méthodes d'évaluation

3.1 Immobilisations corporelles

L'ensemble des immobilisations est amorti la première année quelle que soit la date d'acquisition, exceptés :

- les immeubles qui sont amortis sur 20 ans ou sur la durée de l'emprunt si elle est supérieure,
- les agencements d'immeubles financés par emprunt qui sont amortis sur la durée du financement correspondant.

3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût de souscription ou d'achat. Lorsque la valeur brute des titres est inférieure à la quote-part des capitaux propres de la société, une provision pour risques et charges est constituée.

3.3 Créances et dettes

Elles sont évaluées à leur valeur nominale et font l'objet d'une appréciation cas par cas.

Le risque de non recouvrement des cotisations est pris en compte dans les provisions pour risques et charges.

3.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Aucune provision pour dépréciation n'a été nécessaire à la fin de l'exercice.

3.5 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux risques et charges, à savoir :

- provision pour litiges sur cotisations
- provision pour affaires contentieuses
- provision pour indemnités de départ à la retraite du personnel
- provision pour risques liés aux participations
- provision pour investissements immobiliers
- provision pour grosses réparations

4 - Bilan

4.1 Actif immobilisé

4.1.1 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice ont totalisé 768 K€, dont 546 K€ réalisés par le siège, 209 K€ par les Provinces et 13 K€ par l'Arche Royale.

Les cessions et mises hors service ont totalisé 238 K€.

4.1.2 Immobilisations financières

Le financement des sociétés immobilières provinciales s'est poursuivi au cours de l'exercice.

Les prises de participations et les prêts ou avances financières, accordés ou restitués au cours de l'exercice, se décomposent comme suit en € :

Société	Participations	Avances financières
SCI Christine de Pisan		373 528
SAI Volcania	129 960	-129 960
SAI Vallée du Rhône		80 000
SAI Dauphiné Savoie	800	25 000
SAI Brie-Champagne		1 018
SAI Grand Paris	10 000	-37 385
SAI Alpes Corse Med		75 000
SAI Alby QR	100	
SAI Picardie		187 385
SAI Maine Atlantique	250 000	-250 000
SAI La Réunion	50 000	300 000
SAI Auvergne		8 235
SAI Martinique	50 000	-50 000
SAI Massilia	60 000	554 339
SAI Alsace		300 000
SAI Guyane		125 000
Totaux de l'exercice	550 860	1 562 160

L'état récapitulatif des titres de participation détenus et des prêts ou avances financières consentis au 31 août 2010 est détaillé dans le tableau page suivante.

4.2 Valeurs de placements

Les disponibilités sont placées en comptes sur livret et en sica de trésorerie. Les SICAV nanties données en garantie s'élèvent à 207 K€.

4.3 Fonds associatifs et réserves

La variation du poste « Autres réserves » provient de l'affectation de la provision pour investissements immobiliers de l'exercice précédent à hauteur de 2.470 K€.

La variation du poste « Report à nouveau » provient de l'affectation de l'excédent de l'exercice précédent pour 432 K€ et de la variation du périmètre d'intégration des Loges et des Chapitres pour -311 K€.

4.4 Provisions pour risques et charges

Parmi les provisions pour risques et charges figurent :

- les provisions pour litiges, affaires contentieuses, indemnités de départ à la retraite du personnel, 100^{ème} anniversaire et risques sur participations pour un total de 1.461 K€,
- la provision pour investissements immobiliers destinée à mener à terme le financement des sociétés immobilières, tout en permettant l'acquisition de nouveaux locaux, pour un total de 2.588 K€, dont 1.560 K€ pour le siège, 908 K€ pour les provinces et 120 K€ pour l'Arche Royale,
- la provision pour grosses réparations destinée à couvrir des frais de remise en état de locaux pour 150 K€ et de mise aux normes de sécurité pour 525 K€, soit au total 675 K€.

4.5 Dettes

Parmi les dettes figure le solde de l'emprunt souscrit pour l'acquisition du centre Wagram, en septembre 2010, pour un montant de 1.918 K€.

Notes sur les états de synthèse au 31 août 2010 (suite)

5 – Compte de gestion

5.1 Cotisations et droits

L'évolution globale de 6,2 % des cotisations et droits résulte de la variation de plusieurs éléments :

l'évolution des effectifs de l'association,

l'évolution du nombre de Loges et de Chapitres intégrés dans les comptes,

L'évolution des contributions complémentaires des Provinces, des Loges et des chapitres.

Le tarif national des cotisations et droits a augmenté en moyenne de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent.

5.2 Charges immobilières et Frais d'administration

L'évolution des charges immobilières (+6,3%) provient essentiellement des loyers des nouveaux temples pris en charge par le siège (+313 K€) et par les provinces (+57 k€).

L'évolution des frais d'administration (+5,6%) est inférieure à l'augmentation des cotisations.

5.3 Dotations aux provisions

Sur le total des dotations de 2.955 K€, la dotation à la provision pour investissements immobiliers représente 2.525 K€, celles pour risques et charges et grosses réparations 430 K€.

6 – Analyse financière

6.1 Fonds permanents

Il s'agit des fonds propres augmentés des provisions pour risques et charges ainsi que des emprunts.

Les fonds permanents sont en augmentation de 2.532 K€, soit 5,8 %.

6.2 Fonds de roulement

Il s'élève à 19.621 K€ contre 18.877 K€ au 31/08/2009.

6.3 Capacité d'autofinancement

Cette capacité qui correspond aux moyens financiers internes dégagés pour faire face aux investissements de l'association est de 4.031 K€ au 31/08/2010. Elle est stable par rapport à l'exercice précédent.

7 – Engagements

Des emprunts souscrits par les sociétés immobilières provinciales ont fait l'objet de lettres de garantie dont le montant total résiduel totalise 6.740 K€ à la clôture de l'exercice.

TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES AU 31 AOUT 2010 (en €)									
Date création	DENOMINATION	Nb d'associés	Nb de titres	Valeur nominale des titres	Capital social	Participation GLNF en valeur	Nb de titres détenus par la GLNF	Part de la GLNF en %	Prêts et avances consentis
31/05/1989	SCI Christine de Pisan	2	100	15	1 524	42 123	99	99,00%	13 150 525
23/04/1990	Immobilier Truelle SA	623	50 000	16	800 000	102 834	6 650	13,30%	0
11/01/1994	Scribe SAS	2	500	200	100 000	6 098	400	80,00%	0
14/01/1997	Immobilier Volcania SA	146	6 277	152	954 104	763 192	5 021	79,99%	65
02/12/1999	Immobilier Vallée du Rhône SA	579	22 018	75	1 651 350	590 685	7 866	35,73%	145 295
14/03/2000	Immobilier Dauphiné Savoie SA	8	8 000	100	800 000	799 300	7 985	99,81%	124 992
26/05/2000	Immobilier Flandres SA	9	166 938	0,9	150 000	137 500	106 938	64,06%	0
19/10/2000	Immobilier Neustrie SA	39	1 568	152	239 040	91 469	600	38,27%	136 000
26/04/2001	Immobilier Val de Loire SA	24	4 140	100	414 000	174 600	1 746	42,17%	169 000
25/10/2001	Immobilier Brie Champagne SA	90	3 300	100	330 000	292 400	2 924	88,61%	220 883
09/01/2002	Immobilier Aquitaine SA	92	765	100	76 500	38 000	380	49,67%	12 000
19/04/2002	Immobilier Britannia SA	38	644	500	322 000	274 000	548	85,09%	118 000
05/05/2003	Immobilier Grand Paris SA	93	7 700	100	770 000	604 700	6 047	78,53%	42 615
01/07/2003	Immobilier Alpes Méditerranée	953	19 614	100	1 961 400	1 709 500	17 095	87,16%	752 348
16/07/2003	Immobilier Bourgogne F.C.SA	31	1 263	40	50 520	49 500	990	78,38%	0
18/03/2004	Immobilier Septimanie	7	400	100	40 000	18 000	180	45,00%	182 000
23/07/2004	Immobilier Guyenne Gascogne	27	606	800	484 800	89 600	112	18,48%	0
01/12/2005	Immobilier Albi Quercy R.	518	681	100	68 100	1 500	15	2,20%	0
01/06/2006	Immobilier Guadeloupe SA	63	400	100	40 000	0	0	0,00%	20 000
26/06/2006	Immobilier Picardie SA	91	1 322	100	132 200	85 000	850	64,30%	187 385
21/07/2006	Immobilier Maine Atlantique	76	4 035	100	403 500	250 000	2 500	61,96%	75 000
01/08/2006	Immobilier Toulouse Pyrénées	169	8 419	100	841 900	798 847	7 988	94,88%	200 000
21/08/2006	Immobilier La Réunion	31	921	100	92 100	50 100	501	54,40%	300 000
29/01/2008	Immobilier d'Austrasie	67	692	100	69 200	55 000	550	79,48%	23 475
14/03/2008	Immobilier de Martinique	8	607	100	60 700	60 000	600	98,85%	10 000
04/03/2010	Immobilier Massilia Const	1	600	100	60 000	60 000	600	100,00%	554 339
16/06/2010	Immobilier Province Alsace	0	80	100	8 000	0	0	0,00%	300 000
07/07/2010	Immobilier Province Guyane	6	60	500	30 000	0	0	0,00%	125 000
	TOTAUX	3 793			10 950 938	7 143 948			16 848 921

B M & A